

GRILLE HORAIRE DU CYCLE D'ORIENTATION POUR LE DISPOSITIF SPORT – ART – ÉTUDES (SAE)

(en vigueur dès la rentrée 2020)

Le dispositif sport-art-études (SAE) est une prestation offerte aux talents qui pratiquent de manière intensive une discipline sportive ou artistique.

Les élèves au bénéfice de ce dispositif doivent consacrer au minimum 8 heures à l'entraînement et/ou la pratique de leur discipline, du lundi au vendredi. Ils ou elles doivent également répondre aux conditions et niveaux minimums requis (cf. *Cycle d'orientation – SAE* sur le site du DIP : [https://edu.ge.ch/qr/sae*](https://edu.ge.ch/qr/sae)).

La charge scolaire des élèves SAE est allégée de 6-7 périodes par semaine pour leur permettre de quitter l'école à la pause de midi quatre fois par semaine et se rendre à leurs entraînements ou cours de danse ou musique.

Domaines	Disciplines	9 ^e	10 ^e	11 ^e
Langues	Français	5,5	5	5
	Expression orale	0,5		
	Allemand	4	3	3
	Anglais	2	3	3
Mathématiques et Sciences de la nature (MSN)	Mathématiques	5	5	5
	Biologie	2	2	
	Physique			2
Sciences humaines et sociales (SHS)	Histoire	2	2	2
	Géographie	2	2	2
Arts	Arts visuels		2	2
Formation générale (FG)	IOSP et maîtrise de classe	1	1	1
	Informatique	1		
	Médias & images (MI)			1
Total pour les cours en classe		25	25	26

DGEO/SEE 07.02.2020

*accès direct à la page :

